



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION

Plongeon

A. ÉPREUVES (8)

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)
Plongeon individuel Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Plongeon individuel Tremplin 3 m Haut vol 10 m
Plongeon synchronisé Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Plongeon synchronisé Tremplin 3 m Haut vol 10 m

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le plongeon :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Hommes	64	4	68
Femmes	64	4	68
Total	128	8	136

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	8	Au maximum une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé Au maximum deux (2) plongeurs dans chaque épreuve individuelle
Femmes	8	Au maximum une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé Au maximum deux (2) plongeuses dans chaque épreuve individuelle
Total	16	

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio doivent être nés avant le 1^{er} janvier 2003. Les plongeurs âgés de moins de 14 ans au 31 décembre 2016 ne seront pas autorisés à concourir aux Jeux Olympiques (*règle D 1.4 de la FINA*).

Autres conditions requises par la FI :

Seuls les athlètes admissibles aux compétitions officielles de la FINA, conformément aux [règles de la FINA](#), sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

HOMMES / FEMMES

Qualification des équipes : plongeon synchronisé (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.2 de la FINA

Huit (8) équipes, y compris celle du pays hôte, seront en lice dans chaque épreuve de plongeon synchronisé.

Les places de qualification s'obtiendront comme suit :

Nombre de places par sexe	Épreuves de qualification
3 équipes	16^{es} Championnats du monde de la FINA en 2015 à Kazan Les CNO représentés par les trois (3) premières équipes au classement des 16 ^{es} Championnats du monde de la FINA en 2015 à Kazan.
1 équipe	Pays hôte
4 équipes	20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016 Les CNO représentés par les quatre (4) équipes les mieux placées au classement de la 20 ^e Coupe du monde de la FINA en 2016 qui n'ont pas encore obtenu de place de qualification.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016

Qualification individuelle : tremplin et haut vol

Règle BL 9.3.8.3.3.4 de la FINA

Un plongeur individuel ne pourra obtenir qu'une (1) seule place par épreuve pour son CNO.

Les plongeurs individuels obtiendront comme suit les places de qualification pour leur CNO :

Nombre de places individuelles par épreuve	Épreuves de qualification
12 plongeurs	16^{es} Championnats du monde de la FINA en 2015 à Kazan Les 12 premiers finalistes de chaque épreuve individuelle lors des 16 ^{es} Championnats du monde de la FINA obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO.
5 plongeurs	Championnats continentaux Les vainqueurs des cinq (5) championnats continentaux ainsi dénommés par la FINA et organisés en 2015 ou en 2016, au plus tard toutefois avant la 20 ^e Coupe du monde de plongeon de la FINA, obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO.
Jusqu'à 18 plongeurs	20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016 18 demi-finalistes de la 20 ^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016 obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO, à raison de deux (2) athlètes au maximum par CNO.
Plongeurs supplémentaires	Des places supplémentaires pourront être obtenues par des plongeurs pour leur CNO mais uniquement jusqu'à ce que le quota de trente-quatre (34) plongeurs dans l'épreuve correspondante soit atteint. Ces places supplémentaires seront attribuées aux plongeurs occupant les rangs 19 et suivants au classement de la 20 ^e Coupe du monde de plongeon de la FINA jusqu'à le nombre maximum de 34 plongeurs soit atteint.

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de pouvoir inscrire une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé, à savoir un total de huit (8) athlètes.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

À l'issue de chaque épreuve de qualification, la FINA publiera les résultats sur son site web (www.fina.org). Une fois la 20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016 achevée, et au plus tard 14 jours après, chaque CNO/FN sera informée du nombre de places qu'il aura obtenues. Le nombre total de plongeurs inscrits par tous les CNO ne devra pas excéder cent trente-six (136) (règle BL 9.3.8.3.1.1 de la FINA). Le 15 juin 2016 au plus tard, les CNO informeront la FINA du nombre de places qu'ils utiliseront dans chaque épreuve. Si un plongeur est inscrit à la fois comme membre d'une équipe en plongeon synchronisé et comme concurrent individuel pour la même hauteur, ce plongeur ne devra être compté qu'une seule fois. Exemple : si les deux plongeurs qui participent à l'épreuve de tremplin en plongeon synchronisé concourent aussi individuellement au tremplin, le nombre total de plongeurs au tremplin sera de deux (2) (règle BL 9.3.8.3.1.2 de la FINA).



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈME OLYMPIADE – RIO 2016

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Plongeon synchronisé (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.2 de la FINA

Si l'une des sept (7) équipes ayant obtenu une place de qualification se retire, elle sera remplacée par l'équipe non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement de la 20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016.

Plongeon individuel (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.3.5 de la FINA

Si un plongeur qui a obtenu une place de qualification conformément à la *règle BL 8.3.8.3.3.4* n'est pas inscrit aux Jeux Olympiques, la place sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante, lors de la 20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016, pour autant que la somme de toutes les inscriptions (plongeon synchronisé et plongeon individuel) n'excède pas cent trente-six (136) et respecte le quota par CNO.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte décide de ne pas utiliser une place qui lui a été réservée dans les épreuves par équipes, la place sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant dans la même épreuve lors de la 20^e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Milestone
9 – 14 juin 2015	Championnats européen de plongeon, Rostock (GER)
10 – 26 juillet 2015	Qualifications continentaux d'Amérique, Jeux Panaméricain Toronto (CAN)
24 juillet – 9 août 2015	16 ^{es} Championnats du monde de la FINA, Kazan, (RUS)
24 juillet – 9 août 2015	Qualifications continentaux d'Afrique, 16 ^{es} Championnats du monde de la FINA, Kazan (RUS)
4 – 6 septembre 2015	6 ^{es} Coupe d'Asie de plongeon, Kuala Lumpur (MAS)
12 - 13 décembre 2015	Championnat continentaux d'Océanie, Melbourne (AUS)
19 – 24 février 2016	20 ^e Coupe du monde de plongeon de la FINA, Rio de Janeiro (BRA)
7 mars 2016	Date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
15 juin 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées
16 – 24 juin 2016	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio